

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 09 février 2011
Convocation du 3 février 2011
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

WEBER Jean-Marc - SPIELMANN Florence - TROESTLER Vincent

Nombre des
conseillers
élus :
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre – BLEGER Mathieu - GOEPP Christian - BUCHMANN Philippe
WEICKERT Jean-Luc - SERBONT Christine - GEISTEL Anne – STOEFFLER Patrick
GRIMLER Damien

Conseillers en
fonction :
23

Absents excusés : M. BUREL Christophe a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc
Mme Bernadette WENGER a donné pouvoir à M. TROESTLER Vincent

Conseillers présents
et représentés :
15

M. METZ Sylvain – M. FISCHER Serge – M. MULLER Marc

Absents : Mme HUBER Cathie – M. SCHAEFFER Thomas – M. KURZ Christophe
M. Frédéric GUNTZ – M. GUILLERMINET Didier

Mlle Anne GEISTEL est arrivée au point 3 et M. Matthieu BLEGER a quitté la séance après le vote du point 6.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de rajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Projet de vente du bien immobilier sis 9 rue du Gal de Gaulle (Patrick BADER)
- Création d'un poste d'adjoint administratif

I APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2010 N° 1/11

Le Conseil Municipal approuve, par 13 « Pour » et une « Abstention » (M. Damien GRIMLER), le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2011.

II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N° 2/11

1) 58A, rue du Général de Gaulle N° 2a/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 58A rue du Général de Gaulle, d'une superficie totale de 9,30 ares, cadastré en section 4 n°202 (2,22 ares), b/146 (5,28 ares) issue de la parcelle cadastré 4 n°146 de 7,85 ares, d/146 (0,48 ares) issue de la parcelle cadastrée 4 n° 203/146 de 0,57 are, b/148 (1,32 are) issue de la parcelle cadastrée section 4 n°201/148 de 2 ares, appartenant à la SCI Maison Rose.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

2) 2, rue des Courlis

N° 2b/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 2, rue des Courlis, d'une superficie totale de 7,83 ares, cadastré en section 9 n° 110/18 (7,27 a), n° 123/01 (0,18a) et n°125/18 (0,08a) et appartenant à M. Eric FISCHER & Mme Elisabeth ADAM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

14 P

3) 1, rue des Faisans

N° 2c/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 1, rue des Faisans, d'une superficie de 8,30 ares, cadastré en section 14 n° 118/2 et appartenant à M. Jean-Luc MENET.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

14 P

4) 5, rue des Perdreaux

N° 2d/11

a) Droit de préemption

N° 2d'/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 5, rue des Perdreaux, d'une superficie de 17,52 ares, cadastré en section 8 n° 208/60 et 210/60, appartenant à Mme. Edith HARTZ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

13 P – 1 contre (Patrick STOEFFLER)

b) Fixation des frais de viabilisation

N° 2d''/11

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal une délibération en date du 11 mars 1994 stipulant que la création d'un terrain de construction sur cette parcelle donnera lieu à la perception de frais de viabilisation.

Conformément au calcul appliqué dans la délibération en date du 29/09/2005, à savoir que le prix est fixé en fonction du prix de l'are du lotissement en cours, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des frais de viabilisation à 7 500 € l'are soit 131 400 €.

14 P

5) 9, rue du général de Gaulle

N° 2e/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente des biens immobiliers sis 9, rue du général de Gaulle (lots 1 et 2), d'une superficie de 12,41 ares (voir le détail de la quote-part des biens vendus « cadre C de la DIA »), cadastré en section 2 n° 57 et appartenant à M. Patrick BADER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

14 P

III AVENANT ET COMPLEMENTS AUX MARCHES RUES DENIS PAPIN & GUTENBERG N° 3/11

1) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre N° 3a/11

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l' « Aménagement des rues Denis Papin et rue Gutenberg ».

L'avenant respecte les dispositions du cahier des clauses particulières qui stipule que le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à l'issue de l'avant projet.

Par ailleurs, l'avenant tient compte des quelques modifications apportées sur les principes de base de l'aménagement des voiries de la ZAC.

Compte tenu de ces éléments, le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 1 117 768,48 € HT et le taux de rémunération est fixé à 3.35%.

Le marché de maîtrise d'œuvre avec AFT passe de 26 970 € HT à 37 244,24 € HT et l'avenant n°1 s'élève ainsi à 10 274,24 € HT.

Après délibération et sur proposition du Bureau d'Assistance MO « MP Conseil », le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du 5 janvier 2011.

Le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 2011 au compte 2152/304.

15P

2) Signalétique zone activité N° 3b/11

Dans le cadre de l'aménagement des rues Denis Papin et Gutenberg, Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal une offre de prix de Etude Concept pour la conception, l'étude et le suivi de la signalétique de la zone d'activité de Duttlenheim.

Le coût de cette prestation s'élève à 6 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de confier les travaux de signalétique à la société Etude Concept pour un montant HT de 6 000 €.

15P

IV DEMANDE DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE VOIRIE – ENTREE RUSTYLE N°4/11

Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de participation de la société Rustyle aux frais d'aménagement de son entrée.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

15P

V DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRAVAUX ESR – IMMOBILIER KIEHL N° 5/11

Monsieur Jean-Marc WEBER, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de remboursement de la société « Immobilier KIEHL ».

Par une convention en date du 24 mai 2010, ladite société avait pris l'engagement de prendre en charge les travaux d'extension de l'Electricité de Strasbourg Réseaux, devant alimenter l'immeuble situé 20-22, rue du général de Gaulle.

La société s'est conformée à cet engagement en nous transmettant un chèque de 7 266,21 € qui a été encaissé.

En janvier 2011, suite au changement de réglementation, la société Kiehl a passé une convention avec Electricité de Strasbourg Réseaux qui prévoit les travaux d'extension en domaine public avec un paiement direct à E.S.R.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 7 266,21 €.

15 P

VI LOTISSEMENT “LES CHEVREUILS 3” – ATTRIBUTION DE TERRAINS

N° 6/11

1) Rectification

N6a/11

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de rectifier une inversion faite concernant l'attribution des lots n° 2 et 7 dans la rédaction de la délibération du 8 décembre 2010.

Le Conseil Municipal autorise les modifications suivantes :

- M. Laurent SCHMITT & Mlle Laurence LEOPOLD lot n° 7 d'une superficie de 6,20 ares
- M. & Mme Sylvain SCHMITT lot n° 2 d'une superficie de 6,24 ares.

15 P

2) Attribution terrains

N°6b/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 4 candidats à la construction reçus en mairie, tous ont confirmé leur souhait d'acquérir un terrain dans le lotissement « Les Chevreuils 3 ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer un terrain dans le lotissement « Les Chevreuils 3 » aux candidats suivants :

- M. Cyrille ANSTETT & Mlle Céline HECKMANN lot n° 12 d'une superficie de 5,91 ares
- M. Christophe FOND & Mme Joëlle ROHR lot n° 3 d'une superficie de 6,24 ares
- M. Bertrand KAPPLER & Mlle Carine SCHALL lot n° 23 d'une superficie de 5,15 ares
- M. & Mme Christian MECKES lot n° 5 d'une superficie de 6,19 ares

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toute pièce relative à ces ventes de terrains, notamment les actes de vente qui seront rédigés par l'étude de Maîtres WOLFF / BITZBERGER à Lingolsheim (Maître PRUVOST – ZINI).

15 P

VII FIXATION DE TARIFS

N° 7/11

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, propose de reconduire les tarifs appliqués en 2010, à savoir :

1) Centre de loisirs d'été « Enfants »

Quotient familial	Forfait semaine DUTTLENHEIM		Forfait semaine Hors Commune	
	Semaine 28	Semaines 27, 29 &30	Semaine 28	Semaines 27, 29 &30
< 1000 €	57,60 €	72,00 €	72,00 €	90,00 €
1001 à 1400 €	60,80 €	76,00 €	76,00 €	95,00 €
> 1400 €	64,00 €	80,00 €	80,00 €	100,00 €

Frais d'inscription : 10 € (une fois par dossier)

Mme Florence Spielmann propose d'ouvrir la 4^{ème} semaine de juillet 2011 sous réserve d'effectifs suffisants. Par ailleurs, le centre ouvrira ses portes la dernière semaine d'août, c'est-à-dire du 29 août au 2 septembre 2011 inclus, aux tarifs journaliers pour plus de souplesse pour les familles.

2) Centre de Loisirs d'été « Adolescents »

Quotient familial	Forfait semaine DUTTLENHEIM		Forfait semaine Hors Commune	
	Semaine 28	Semaines 27, 29 &30	Semaine 28	Semaines 27, 29 &30
< 1000 €	50,40 €	63,00 €	60,40 €	73,00 €
1001 à 1400 €	53,20 €	66,50 €	63,20 €	76,50 €
> 1400 €	56,00 €	70,00 €	66,00 €	80,00 €

Frais d'inscription : 10 € (une fois par dossier)

Le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer ces tarifs pour les centres de loisirs de juillet 2011 et pour l'ouverture du centre fin août.

14 P

VIII PRISE EN CHARGE DE TRANSPORT

N° 8/11

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal les demandes de prise en charge de transport suivantes :

1) Ecole Maternelle Tomi Ungerer

- Sortie à Waldersbach (Musée Oberlin) le 10 mars 2011

2) Ecole Elémentaire Jean Hans Arp

- Sortie à Strasbourg (Musée archéologique+Musée Ungerer) le 17 janvier 2011

3) ALSH et espace jeunes

- Sortie patinoire à Colmar le 16 février 2011
- Sortie au Vaisseau et Laser Empire à Strasbourg le 3 mars 2011

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre en charge ces frais de transport qui seront effectués par les compagnies de transport suivantes :

- STRIEBIG pour la sortie prévue par l'Ecole Maternelle pour un montant de 215,00 €, pour la sortie prévue par l'Ecole Elémentaire s'élevant à 120,00 €, et pour la sortie de l'ALSH et de l'Espace Jeunes du 3 mars 2011 pour un montant de 195 €..
- FUCHSLOCH pour la sortie du 3 mars prévue par l'ALSH et l'Espace Jeunes s'élevant à 235,- €.

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2011 au c/ 6247.

14P

IX DEMANDES DE SUBVENTION

N° 9/11

1) Classe de découverte – Ecole Jean Hans ARP

N9a/11

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'Ecole Jean Hans ARP pour les classes découvertes au Centre « Art et Nature » de la Forain à Senones (Vosges) prévue par les classes de CM1, CE2m et CM2m au mois de mai 2011.

Le prix du séjour se situe entre 186 et 230 € / enfant (selon le résultat des actions menées) et les frais de transport s'élèvent à 700,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 1 705 € pour l'ensemble du séjour
- de prendre en charge les frais de transport effectué par les autocars STRIEBIG pour un montant TTC de 700,00 €.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 et la subvention ne sera versée que sur présentation du justificatif de participation des enfants de Duttlenheim à ce séjour.

14 P

2) Subvention installation panneaux solaires

N° 9b/11

Monsieur Jean-Marc WEBER, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour l'installation de panneaux solaires émanant de M. Dominique ERHARDT ;

Après délibération, compte tenu que l'intéressé a obtenu l'accord pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. Dominique ERHARDT une subvention de 150,00 €.

14 P

X DEMANDES DE LOCATION DE SALLE

N° 10/11

Le Conseil Municipal prend note des locations suivantes :

- Location du hall de la Concorde par le FCD le 19/02/2011 pour l'organisation d'un baby foot géant
- Location du complexe socioculturel par la Croix Rouge Française de Molsheim le 12/03/2011 pour l'organisation d'une soirée carnavalesque
- Occupation du complexe socioculturel par l'école élémentaire Jean Hans ARP le 17 mai 2011 pour la présentation d'un spectacle par les élèves

XI QUESTION DE PERSONNEL

N° 11/11

1) Demande de temps partiel

11a/11

Madame Florence Spielmann, adjointe au maire, soumet au Conseil Municipal soumet la demande de temps partiel à 80% de Mme Valérie PAUL.

Le Conseil Municipal donne son accord.

14 P

2) Création d'un poste d'adjoint administratif

N° 11b/11

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour créer un poste d'adjoint administratif à raison de 20h par semaine et pour une durée de 3 mois, renouvelable si nécessaire, et ce pour renforcer l'équipe administrative en cas d'absence maladie.

Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au maire, suggère de faire appel au centre de gestion.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à créer un poste d'adjoint administratif.

1 C (M.JM WEBER° – 1 A (M.D GRIMLER) – 13 P

3) Renouvellement mise en disponibilité

N°11c/11

Le Conseil Municipal prend note de l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire pour le renouvellement de la mise en disponibilité de Jérôme Gartiser.

XIII DIVERS & INFORMATIONS

- Monsieur Mathieu BLEGER intervient pour faire part de ses observations au sujet des projets en cours. M. le Maire suggère à M. Bleger de faire part de ses réflexions par mail à l'ensemble des conseillers.
- Le SDIS du Bas-Rhin nous informe que le sapeur-pompier volontaire Monsieur Christophe BUREL a fait une demande de cessation d'activité.
- L'Inspection Académique du Bas-Rhin a donné son accord aux directrices des écoles maternelle et primaire pour reporter les cours du vendredi 3 juin au mercredi 1^{er} juin 2011
- Selon les sources de l'INSEE, la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2001 dans la commune de Duttlenheim est de 2 926 habitants.
- La Commission «Aide aux Entreprises» de la région Alsace a octroyé une subvention de 50 000 € à la société FAUST.
- Madame Sylvie STEPPIEN, professeur des écoles à l'école maternelle Tomi Ungerer, remercie la commune au nom des parents pour la « généreuse participation financière » au projet de classe découverte à Sénones en mai 2011.
- Les associations « Paralysés de France », « Aides », « Bleuets de France » remercient la commune pour la subvention accordée en 2010.
- Monsieur le Maire met à disposition des brochures explicatives sur la réforme des collectivités territoriales